

# Musique (divers cours)

RÉF | 8843

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir [site de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

### Programme

Formation musicale, initiation musicale (Rythmique Dalcroze), ensemble instrumental, pratique des rythmes du monde, ensemble instrumental (jazz), formation générale (jazz), ensemble vocal (jazz), écriture musicale et analyse, musique de chambre vocale ou instrumentale, accordéon, histoire de la musique, bois jazz (saxophone, flûte et clarinette), percussions jazz, cuivres jazz, cordes jazz, claviers jazz, clarinette, saxophone, violon et alto, flûte traversière, trompette, violoncelle, formation vocale (chant), guitare, piano, percussions.

Voir le programme détaillé sur le site de l'organisme.

### Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit <i>(plusieurs types d'attestation sont délivrés)</i>

### Type de formation

[Enseignement artistique à horaire réduit](#)

## ORGANISATION

### Durée

Variable, selon la filière.

<b>Horaire</b>	Selon les cours.
<b>Début</b>	1e septembre une fois par an
<b>Coût</b>	109€ élèves nés avant le 15/10/2003 - Coût réduit : pour certains publics : 76€ ou gratuit -

## CONDITION D'ADMISSION

<b>Prérequis administratifs</b>	L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.
<b>Connaître</b>	Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

## EN PRATIQUE

<b>Pour s'informer et postuler</b>	Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous (par téléphone ou en passant au secrétariat) dans la période renseignée, pour vous inscrire de fin août à mi-octobre.
<b>Organisme</b>	<b>Académie d'Evere</b> Rue Edouard Stuckens 125 1140 Evere Tél: 02 216 89 33 <a href="http://www.academie-evere.be">http://www.academie-evere.be</a>